



MAIRIE DE GREZILLAC

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Arrêté n° AP_2024_06

Portant prorogation des permissions de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier par Orange opérateur de réseaux de communications électroniques.

Bénéficiaire : Orange opérateur de communications électroniques au sens du Code des Postes et des Communications Electroniques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 45-9, L.47, R. 20-45 à R. 20-54,

Vu le Code Général de l'environnement,

Vu la demande d'Orange en date du 14 novembre 2024,

Vu les permissions de voirie initialement accordées à Orange listées dans le courrier de de demande de prorogation des permissions de voirie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Prorogation des permissions

Les permissions de voirie initialement accordées à Orange, figurant en annexe du présent arrêté, pour l'occupation du domaine public routier de la **commune de Grézillac – Département de la Gironde**, sont prorogées pour une durée de **15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2039**.

ARTICLE 2 : Conditions d'occupation

L'occupation du domaine public routier par Orange demeure soumise aux conditions initiales des permissions précédemment accordées.

ARTICLE 3 : Redevances

En contrepartie de cette occupation, Orange s'engage à verser les redevances d'occupation établies par délibération du Conseil Municipal de Grézillac fixant les montants applicables conformément à l'article R.20-52 du CPE.

ARTICLE 4 : Validité et révocation

La présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à Orange.

ARTICLE 5 : Notification et publicité

Le présent arrêté sera notifié à Orange et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à GREZILLAC, le 18 novembre 2024

Le Maire,

Claude NOMPEIX

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024

Date de réception de l'AR: 19/11/2024

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024
Date de reception de l'AR: 19/11/2024

033-213301948-AP_2024_06-AR
A G E D I

ANNEXE

Permissions de voirie

	Code	Libellé type travaux	
CAAA	Réalisation d'artère aérienne en m	CAAP	Réalisation d'artère aérienne sur potelet en m
CAAE	Réalisation d'artère aérienne sur appui EDF en m	CABR	Réalisation de câble de branchement en m
m		GCCE	Pose de câble enterré en m
GCCM	Réalisation de conduite multiple en m		

GCCB	Implantation de bornes pavillonnaires en m ²
GCCB	Implantation de cabine en m ²
GCSR	Implantation d'armoire de sous-répartition en m ²

(Pour chaque type de travaux, le document affiche le "patrimoine")

N ° Dossier	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date signature	GCCM	GCCE	GCCB	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR
265390	GREZILLAC -	PEY DU PRAT.	30/09/2009	22/10/2009	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.0	0.0	0.0	0.0

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024

Date de reception de l'AR: 19/11/2024

033-213301948-AP_2024_06-AR
A G E D I

568 route des Vignobles - 33420 GREZILLAC ☎ : 05.57.84.52.10

mairie.grezillac33@wanadoo.fr

Lundi de 13h30 à 17h00, mardi, mercredi, jeudi de 08h30 à 12h00 et le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024
Date de reception de l'AR: 19/11/2024

033-213301948-AP_2024_06-AR
A G E D I